

À publier immédiatement

## Cryothérapie : rappel préventif de 312 patientes

**Le 10 janvier 2019** – À des fins préventives, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent rappelle 312 femmes qui ont reçu un traitement de cryothérapie à la clinique de gynécologie du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 15 novembre 2017.

Après avoir constaté que la procédure de désinfection du système de cryothérapie utilisé à la clinique de gynécologie du CHRGP n'était pas conforme aux normes actuelles, le CISSS a rapidement mis en place les correctifs nécessaires. Dans les prochains jours, des analyses sanguines ainsi qu'un examen gynécologique pour procéder à une cytologie du col de l'utérus ou Pap Test seront proposés aux femmes visées par le rappel.

### Risque de transmission d'infection très faible

L'analyse rigoureuse d'évaluation du risque infectieux, réalisée par le Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), confirme que le risque d'infection est très faible, soit de 1 cas sur 100 000. Toutefois, par souci de transparence et afin de s'assurer qu'aucun risque n'est pris, un dépistage sera proposé aux femmes concernées au cours des prochaines semaines.

Le directeur des services professionnels, Dr Jean-Christophe Carvalho se veut rassurant quant au risque de transmission. « Ce rappel préventif vise d'abord et avant tout à dissiper tout doute de transmission d'infection. Dès que nous avons constaté un écart de procédure, les correctifs nécessaires ont été mis en place. Une révision complète de la procédure de retraitement a été réalisée afin qu'elle soit conforme aux normes actuelles. Nous savons aussi que cette annonce peut susciter des préoccupations chez les femmes concernées et nous nous concentrons actuellement à leur fournir le soutien nécessaire », explique le Dr Jean Christophe Carvalho.

### Procédure de rappel

Le CISSS joindra les femmes visées par le rappel en deux temps. Dans un premier temps, ces dernières recevront un appel téléphonique d'un professionnel de l'établissement. Par la suite, une lettre explicative leur sera envoyée avec toutes les informations pertinentes, dont le numéro d'une ligne téléphonique dédiée afin de répondre à leurs questions. Les femmes seront invitées à se rendre au point de service du CLSC de Rivière-du-Loup pour réaliser les analyses sanguines ainsi que l'examen gynécologique. Les professionnels du CISSS rappelleront toutes les personnes pour leur faire part des résultats.

### Qu'est-ce que la cryothérapie?

La cryothérapie est une intervention ayant recours au froid extrême (azote liquide ou dioxyde de carbone liquide) pour geler et détruire les cellules ou les tissus anormaux. Le système de cryothérapie sert, entre

autres, à arrêter les hémorragies ou encore à geler et à détruire les condylomes ou les lésions précancéreuses au niveau de la vulve et du col cervical.

### **À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent**

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 709 M\$, le CISSS emploie quelque 7500 employés, peut compter sur 582 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les soins et services à la population ainsi que les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

– 30 –

Information : Ariane Doucet-Michaud  
Conseillère-cadre aux communications stratégiques  
à la présidence-direction générale et relations avec les médias  
418 734-2112 (bureau)  
418 318-4751 (cellulaire)  
ariane.doucet.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca  
[www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca)